



**Commission Spécialisée des Duan et
Grades Equivalents
et Valorisation des Pratiques**

DEMANDE DE DUAN PAR EQUIVALENCE

DUAN DEMANDE :Date de la demande :.../.../...

WAI JIA (Arts Martiaux Chinois eXternes=)

- Kungfu Wingchun Jeet kunedo Shuai jiao

NEI JIA (Arts Martiaux Chinois Internes)

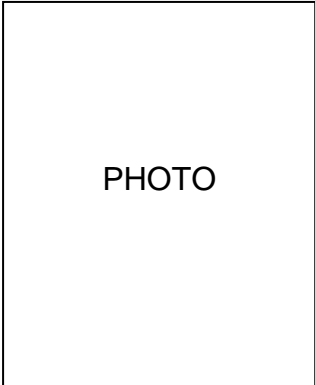
- Taichi chuan Bagua zhang Xingyi quan Yiquan

QIGONG (Arts Energétiques Chinois)

- Gigong

WUSHU MODERNE

- Taolu Sanda



NOM : **PRENOM** :

DATE DE NAISSANCE .../.../..... **à** :

ADRESSE

CP :/ **Ville** :

TEL + EMAIL (obligatoire)

GRADE EQUIVALENT

LIEU : **FEDERATION** **DATE** :.../.../.....

Joindre à cette fiche copies suivantes :

- timbres de licences
- frais d'inscription
- frais de carte et diplôme (1^{ère} fois)
- pièce d'identité
- mineurs : autorisation parentale
- liste des taolu

	<i>Frais d'inscription</i>	<i>Carte et diplôme</i>
1 ^{er} duan	40 €	23 €
2 ^{ème} duan	60 €	23 €
3 ^{ème} duan	60 €	43 €
4 ^{ème} duan	80 €	43 €
5 ^è et 6 ^è duan	110 €	43 €

Non licencié FFAEMC + 30 €

Signature :

Extrait du règlement de la CSDGE-VP : chapitre 2, Article 14.

Tout candidat à l'obtention d'un duan par équivalence doit, au minimum, remplir les conditions d'âge et de temps de pratique telles que fixées au sein du présent règlement. De plus, les candidats étrangers doivent justifier d'une carte de séjour temporaire, d'une carte de résident ou d'un certificat de résidence en cours de validité.

L'équivalence de duan dépend d'une décision individuelle de la CSDGE-VP. Les décisions de la CSDGE-VP relatives aux équivalences de duan sont prises à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour la voie considérée, après avis de la commission technique spécialisée concernée : cet avis sera prépondérant en cas de partage égal des voix. Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour être recevable une demande d'équivalence doit porter sur un duan délivré par un groupement d'associations déclaré, ou un diplôme d'enseignant d'une ou plusieurs disciplines relevant des arts énergétiques et martiaux chinois délivré par une Fédération agréée, la discipline retenue étant celle de son pré-requis technique.

Aucun duan supérieur au 5^{ème} ne peut être obtenu par équivalence.

Une fois le principe d'équivalence acquis, le candidat passera devant un jury pour le niveau demandé : lui seul pourra confirmer l'obtention, ou non, de l'équivalence, du fait de l'hétérogénéité des systèmes de duan. Un duan inférieur au duan demandé pourra éventuellement être décidé.

La date d'obtention qui sera prise en compte et portée dans le fichier des duan sera la date portée sur l'attestation de la fédération d'origine.

La réussite aux championnats reconnus permet de progresser dans la voie des duan pour la discipline concernée selon le barème suivant :

- championnat de France : Le titre de champion (1er au classement de l'épreuve) est dispensé des UV correspondant à l'épreuve de championnat du 1er au 3e duan

- championnat d'Europe :

- Le titre de champion (1er au classement de l'épreuve) obtention du 4e duan
- l'obtention d'une médaille d'argent ou de bronze dispense des UV correspondant à l'épreuve du championnat pour le 4e duan

- championnat du Monde :

- Le titre de champion (1er au classement de l'épreuve) obtention du 5e duan
- l'obtention d'une médaille d'argent ou de bronze dispense des UV correspondant à l'épreuve du championnat pour le 5e duan

Les demandes d'équivalence de duan sont formulées auprès de la CSDGE-VP et doivent être accompagnées d'un dossier type fourni par la CSDGE-VP auquel doivent être notamment jointes les pièces suivantes :

- Une fiche descriptive avec photo d'identité,
- Une attestation officielle de duan délivrée par le groupement d'associations.
- Une copie du diplôme délivré par le groupement d'associations
- Ou le diplôme de réussite au championnat avec mention de l'épreuve passée.
- Le contenu de l'épreuve technique passée pour obtenir le document précité.

Il ne peut être obtenu plus d'une reconnaissance ou équivalence d'un duan ou duan équivalent dans une même voie sauf en cas d'équivalence d'un diplôme d'enseignement délivré par la FFAEMC pour la discipline considérée.

Un même diplôme ne peut servir qu'une fois et dans une seule voie.

A titre exceptionnel, les duan Wushu passés entre septembre 2014 et avril 2022 peuvent faire l'objet d'une demande d'équivalence dans une des 3 autres voies et une seule y compris pour le 6e duan.

Antécédents Sportifs :

* Début en Arts Énergétiques et Martiaux Chinois

.....

* Licences (saisons) :

.....

* Titre(s) sportif(s) :

.....

* Autres (stages, pratique hors fédération)

.....

Expérience de dirigeant associatif

* Au niveau club

.....

* Au niveau départemental

.....

* Au niveau régional

.....

* Au niveau national

.....

* Au niveau international

.....*

Animation sociale et Arts Energétiques et Martiaux Chinois

Expérience et activité dans l'enseignement (dates de début, diplômes, titres obtenus) :

.....
.....
.....
.....
.....

Expérience en arbitrage

Départemental.....
Régional.....
National.....
International.....
Mondial.....

Passage de duan.

Duan obtenus :

Duan	Date.....	Lieu.....
Duan	Date.....	Lieu.....
Duan	Date.....	Lieu.....
Duan	Date.....	Lieu.....
Duan	Date.....	Lieu.....

Participations aux jurys des passages de duan

Régional.....
National.....

Incapacités physiques définitives gênant l'accès aux épreuves pratiques de l'examen de Duan :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Observation de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du Président de la CSDGE-VP :

.....
.....
.....
.....
.....

Décision de la CSDGE-VP :

.....
.....
.....

Date :/...../..... **Signature du Président de la CSDGE-VP**